

# INSTANCE NATIONALE DE CONCERTATION AT/MP DU 5 MAI 2022

En présence de Mme Anne Thiebeauld, directrice de la branche AT/MP et de Mr Thierry Balannec, responsable adjoint du département prévention.

**La CFDT fait lecture de la déclaration et des questions jointes à ce compte rendu.**

## PRÉPARATION DE LA COG EN RÉPONSE AUX QUESTIONS DE LA CFDT

### Réponse de Mme Anne Thiebeauld :

Le calendrier reste identique à celui annoncé lors de l'INC du 15/12/2021 :

**- le 1er semestre 2022 sera consacré aux bilans et aux échanges sur la future COG.**

Elle précise qu'une phase d'évaluation de l'ancienne COG par l'IGAS a démarré depuis quelques semaines et se terminera fin juin.

Elle indique que des échanges ont lieu avec le réseau sur différentes thématiques depuis le mois de novembre 2021 et que le réseau prévention contribue fortement par la production de notes d'opportunité.

**- les premières orientations seront présentées en juillet 2022 et finalisées en septembre** permettant de débiter les négociations sur les moyens avec la tutelle au cours du 2ème semestre 2022.

Elle annonce qu'il est prématuré de partager avec les organisations syndicales, les orientations de cette future COG, tout en précisant qu'une des principales orientations portera sur la transformation de l'organisation en lien avec la branche maladie sur le sujet de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle.

**Sur les sujets de la politique salariale et du schéma immobilier**, elle renvoie vers les branches concernées en indiquant qu'il n'existe aucun cadrage de ces moyens au niveau de la branche AT/MP et qu'il ne peut être décidé de stratégie propre à la branche car elle est adossée à la branche maladie (CPAM) et à la branche vieillesse (CARSAT).

### L'ordre du jour de cette INC s'établissait comme suit :

- **Présentation de la formation des enquêteurs AT/MP**
- **Evaluation des programmes de prévention**

## PRÉSENTATION DE LA FORMATION DES ENQUÊTEURS AT/MP



**La CFDT s'interroge sur la notion de formation « diplômante » ?**

**Réponse de Mme Anne Thiebeauld :** Elle reconnaît que cette qualification ne vaut que pour nos organismes de Sécurité Sociale mais elle affirme investir pour une meilleure reconnaissance du métier d'enquêteur.

Il s'agit essentiellement de créer une formation en vue d'harmoniser les pratiques, les compétences et les outils pour activer les compétences au bon moment.

De plus, la branche évoque des enjeux juridiques avec des contentieux possibles qui pourront être évités dans la mesure où les enquêtes seront formatées.



La CFDT considère que la période d'immersion est trop courte d'autant plus que les enquêtes sont essentiellement réalisées dans des conditions psychologiques extrêmement difficiles pouvant, sur la durée, porter atteinte à la santé de l'enquêteur.

**Réponse de Mme Anne Thiebeauld :** Elle reconnaît que, comme pour tous les métiers de contact, une répercussion sur la santé est envisageable, et que l'alerte est entendue.

**Des ajustements pourront être envisagés dans les organismes locaux selon les besoins.**



La CFDT demande si tous les enquêteurs sont ou ont été formés selon cet agrément.

**Réponse de Mme Anne Thiebeauld :** Cette formation n'est pas obligatoire. Dans la mesure où la branche est très attachée à la formation continue, il existe une forte incitation à la suivre dans un but de mise à jour des connaissances, de la méthodologie à mettre en œuvre et des outils à disposition.

En complément, le sujet des enquêtes à distance est abordé. A ce stade, ce dispositif est utilisé, de façon limitée, par environ 10 % des enquêteurs qui ont l'AVE (Agrément Validation de l'Expérience). Il est rappelé qu'une partie des enquêtes est déjà réalisée à distance.

De plus, l'évolution forte du monde professionnel en lien avec la massification du télétravail est à prendre en compte. La branche en a conscience et prendra le temps nécessaire pour identifier les impacts de cette organisation afin d'améliorer les enquêtes.



La CFDT propose la mise en place de temps d'échanges sur le métier dans les formations avec des participants extérieurs. Elle s'étonne du manque de psychologues du travail dans la branche qui pourraient intervenir après les enquêtes pour débriefer et donner suite à des situations difficiles.

Mme Anne Thiebeauld indique prendre note de ces demandes et remarques.



La CFDT regrette qu'aucune réponse n'ait été apportée sur ses questions de l'évolution du métier et du partenariat qui doit être le plus important possible avec les ingénieurs conseils.

## EVALUATION DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION



La CFDT peut se satisfaire des résultats néanmoins, comme elle l'a déclaré en début de séance, le bilan de la branche AT/MP reste à nuancer.

Il est évident que les entreprises qui sont suivies régulièrement traitent de mieux en mieux la prévention et leurs indicateurs de sinistralité sont à la baisse. Aussi, la CFDT demande que des réflexions soient menées dans la future COG pour une plus forte implication des fédérations professionnelles avec des objectifs précis dans les Conventions Nationales d'Objectifs (CNO) pour une déclinaison dans les entreprises.

**Réponse de Mme Anne Thiebeauld :** Elle indique essayer d'engager les fédérations avec des résultats qui ne sont pas à la hauteur.

Elle est en accord avec la CFDT sur le fait que ce sont les fédérations qui doivent être porteuses de la prévention.



**La CFDT insiste sur le fait que les chiffres présentés ne sont que des moyennes et que certains collègues sont très chargés en suivi des entreprises. De plus, les préventeurs ont le sentiment d'un ciblage inopérant des actions. La branche propose trop d'actions en même temps sur lesquelles les préventeurs ne peuvent pas travailler avec la même efficacité par manque de temps. L'action collective porte ses fruits mais comment alléger les contraintes sur les agents basés sur les atteintes strictes des objectifs ?**

**Réponse de Mme Anne Thiebeauld :** La branche est consciente des difficultés rencontrées. Toutefois, le ciblage est jugé pertinent.

Le sujet de la mise en œuvre des programmes sera étudié dans la prochaine COG.

Elle précise que les effectifs ne permettent pas de faire plus, il n'est pas possible « d'être partout ».

Mais, il est important de savoir que 3% des entreprises représentent 30% des sinistres donc, a priori en fin de COG, l'essentiel des entreprises ont pu être vues.



**La CFDT réaffirme que la culture du chiffre ne peut se réduire à des indicateurs et des résultats dans lesquels la notion de qualité du service rendu et de temps passé n'apparaissent pas. Elle alerte sur la perte du sens au travail particulièrement ressentie par les contrôleurs de sécurité et les préventeurs.**

**Il est à noter que les questions de la CFDT notamment celles en lien avec les effectifs n'ont pas donné lieu à des réponses !**



**La CFDT ne constate aucune action de capitalisation des bonnes pratiques ni de plus-value du réseau avec les expertises techniques de reconnaissance des agents de la prévention.**

**La prochaine COG doit prévoir des moyens pour travailler sur une capitalisation technique à destination de tous.**

**Réponse de Mme Anne Thiebeauld :** La branche est concentrée sur 3 actions principales (l'optimisation du levier du partenariat, renforcement de l'animation et du pilotage de l'ensemble du réseau et adaptation permanente fondée sur l'évaluation des actions). Derrière ces programmes, la technicité et l'expertise des préventeurs sont reconnues par la branche.

Elle insiste sur le fait que la branche s'appuie sur ses préventeurs et que la vision de la capitalisation des actions est, à son goût, visible et reconnue.



**TMS pros : La CFDT pointe l'absence de développement d'actions pour les entreprises en fin de parcours ainsi que l'absence d'information sur la possibilité pour elles d'utiliser les outils proposés après la période de suivi.**

**Réponse de Mme Anne Thiebeauld :** Elle retient ce sujet de réflexion pour l'avenir tout en précisant qu'il faudrait identifier d'autres risques nouveaux pour maintenir un suivi.



**Enfin, les outils ne sont pas souples et souvent, les agents de la prévention "rament" pour faire cocher des croix dans un outil alors même que le travail est fait ! Malheureusement, les petites structures ont dû mal à rentrer dans une démarche structurée et ne sont pas en mesure d'utiliser les outils, ce qui induit des objectifs non atteints sur le papier !**

**Réponse de Mr Thierry Balannec :** il confirme qu'effectivement le déploiement de TMS pros a eu du mal à démarrer.

La branche a conscience qu'une petite entreprise ne devrait pas forcément rentrer dans les programmes tels que définis aujourd'hui.

Toutefois, il s'agit de mettre en œuvre les mêmes 4 étapes de démarches de prévention qui sont reconnues et les programmes liés au fondamentaux de la prévention

Globalement, les outils sont perfectibles et cela donnera lieu à un point de discussion spécifique dans la prochaine COG pour une amélioration.



**Pour finir, la CFDT demande une évaluation du management du réseau. En effet, elle a le sentiment que les dirigeants ne sont pas forcément bien sensibilisés à la prévention.**

**La branche doit être une vitrine pour toutes les entreprises et surtout pour la protection sociale dans sa globalité.**

**Réponse de Mme Anne Thiebeauld :** Elle indique prendre note de cette intervention.



**La CFDT interroge sur le glissement des tâches entre Ingénieurs Conseils, Contrôleurs de Sécurité vers les assistantes et sur le fait qu'elles deviennent des techniciennes en aide financière.**

**Réponse de Mme Anne Thiebeauld :** Elle indique qu'il existait une énorme diversité de métiers. Effectivement, des besoins ponctuels sur la partie aide financière ont été constatées.

Les métiers d'assistantes au sens « secrétariat des préventeurs » ont vocation à disparaître. Par contre, les compétences d'assistantes projet sont toujours reconnues.



**La CFDT interroge la branche sur l'utilisation qui est faite de l'outil Net-entreprises en relation notamment avec le RGPD.**

**Réponse de Mme Anne Thiebeauld :** Toutes les entreprises sont adhérentes à Net-entreprises d'où le développement de l'utilisation de cet outil qui devient le canal de service privilégié.

Les entreprises signent les clauses d'utilisations en conformité avec le RGPD. Elles valident leur accord pour une utilisation par la branche AT/MP, de leurs informations.

Elle confirme que toute la communication à destination des entreprises devra passer par ce biais et que Net-entreprises a vocation à devenir l'outil de référence mais, aujourd'hui, ce n'est pas la cible.



**Flashez pour plus d'info CFDT**



**Fédération CFDT PSTE  
PROTECTION SOCIALE  
TRAVAIL ET EMPLOI**

**REJOIGNEZ  
NOUS!**

**Toutes les infos de la  
CFDT Sécurité Sociale  
sont sur les réseaux  
sociaux !**

**Flashez pour adhérer à La CFDT**



Retrouvez-nous sur :

